

Votants : 92

Convocation du Conseil de Communauté :

le 11 octobre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 22 octobre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 octobre 2013

ASSAINISSEMENT- PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES FONCIERES ET GEOTECHNIQUES - LOT 5 - REALISATION DES CONTROLES DE RECEPTION DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claude RICHARD, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gérard LABORDERIE à Bernard ADAM, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Christophe POIRIER, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Franck MICHEL à Nathalie SEGUIN, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Frédéric PASTOR à Jacques GUILLOTEAU, Sylvette RIMBAUD à Alain BAUDIN, Jean-Claude SUREAU à Jean-Louis SIMON, Denis THOMMEROT à Gaëlle MANGIN

Titulaires absents suppléés :

Jean-Jacques GUILLET par Claude RICHARD, Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Christian GRELLIER par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Pilar BAUDIN, Dominique BOUTIN-GARCIA, Patrick DELAUNAY, Guillaume JUIN, Delphine PAGE, Alain SAUVIAC, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT

Titulaires absents excusés :

Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Gérard LABORDERIE, Georges BERDOLET, Alain CHAUFFIER, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Germain MEHL, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Frédéric PASTOR, Sylvette RIMBAUD, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131021-c35-10-2013-DE
Date de télétransmission : 25/10/2013
Date de réception préfecture : 25/10/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 OCTOBRE 2013

ASSAINISSEMENT – PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES FONCIERES ET GEOTECHNIQUES - LOT 5 - REALISATION DES CONTROLES DE RECEPTION DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT - AVENANT N°1 AU MARCHÉ

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Dans le cadre de la réalisation des opérations de contrôle de réseaux, la survenance de certaines situations atypiques nécessite de compléter le bordereau des prix.

Les contraintes à prendre en compte concernent la réalisation de contrôles sur réseau en service, dont l'accessibilité est difficile, parfois en propriété privée.

Ce cas de figure, bien que peu fréquent peut être intégré dans ce marché par la création au bordereau des prix des prestations suivantes :

- création d'une plus-value aux prix de curage de réseau EU ou EP dans le cas d'un réseau ancien fortement encrassé,
- création d'une plus-value au prix d'inspection télévisée des réseaux dans le cas d'un réseau ancien fortement encrassé,
- création un forfait journalier rémunérant la location d'un QUAD permettant de réaliser du curage de réseaux avec camion déporté dans le cas où le réseau est inaccessible.
- création d'un forfait journalier pour la mise en place sur le chantier d'un opérateur supplémentaire par l'entreprise dans le cas d'un chantier avec une contrainte d'accessibilité au réseau,
- création d'un prix unitaire pour accès difficile au regard de visite situé dans un jardin privé et remise en état du site,
- création d'un prix unitaire pour accès difficile au regard de visite situé dans un champ et remise en état du site,

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131021-c35-10-2013-DE Date de télétransmission : 25/10/2013 Date de réception préfecture : 25/10/2013
--

Le tableau suivant détaille les nouveaux prix :

N°	intitulés	U	Prix unitaire
5.3	Plus value aux prix 4.1 à 5.2 pour curage de réseau ancien	ml	1.50
18.1	Plus value au prix 18 pour inspection télévisée de réseau ancien	ml	1.15
18.2	Location d'un quad équipé d'un touret haute pression, sans opérateur supplémentaire	J	260
18.3	Mise en place sur le chantier d'un opérateur (curage ou ITV) supplémentaire	J	325
18.4	Accès difficile avec camion hydro cureur ou camion ITV ou quad à un regard implanté dans un jardin privé, y compris remise en état du site.	U	106
18.5	Accès difficile avec camion hydro cureur ou camion ITV ou quad à un regard implanté dans un champ privé, y compris remise en état du site.	U	85

En euros hors taxes

Ces modifications au marché nécessitent l'établissement d'un avenant, conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 au marché prestations topographiques et géotechniques, lot 5 : réalisation des contrôles de réception dans le cadre de la construction d'ouvrage d'assainissement passé avec la SNATI SARP SUD OUEST,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 92
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean-Luc MORISSET

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131021-c35-10-2013-DE
Date de télétransmission : 25/10/2013
Date de réception préfecture : 25/10/2013